



Communiqué de Presse- Paris, le 08 juin 2010

## **Le maillage territorial des officines françaises : une force reconnue et justifiée**

L'Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France se réjouit de l'arrêt rendu par la Cour de justice européenne sur le maillage territorial des officines dans les Asturies (Espagne).

En effet le maillage territorial est un des fondements et une force de notre profession. L'Europe reconnaît le principe et l'utilité de celui ci, l'Etat français est donc en accord avec la législation européenne.

Elle reconnaît ainsi la subsidiarité de l'état de répartir les pharmacies comme il le souhaite sur son territoire permettant ainsi de limiter les déserts pharmaceutiques comme on peut l'observer pour les médecins ne possédant pas cette répartition géo-démographique.

Cela permet donc de garantir l'accès aux soins pour tous que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural. Les pharmaciens d'officine étant les professionnels de santé les plus proches de la population, il est tout à fait légitime que l'on préserve cette proximité si importante pour la profession.

Même si la CEJE reconnaît néanmoins « **une restriction à la liberté d'établissement** », **elle souligne que la protection de la santé publique peut la justifier.**

Nous ne pouvons qu'espérer que l'Europe continuera dans ce sens pour la protection du système de santé.

**Contact Presse : Maxime BELTIER- Président. Téléphone : 06 85 40 91 31  
president@anepf.org**

**Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France  
4, avenue Ruysdaël 75008 PARIS <http://www.anepf-online.com>**

*MEMBRE DE LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS GENERALES ETUDIANTES (FAGE)  
FULL MEMBER OF THE INTERNATIONAL PHARMACEUTICAL STUDENT'S FEDERATION (IPSF)  
FULL MEMBER OF THE EUROPEAN PHARMACEUTICAL STUDENTS' ASSOCIATION (EPSA)*